L’an deux mil vingt et un et le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame LACOSTE Marie-Laure, Maire.

**ABSENTS** : Mme PILLET-PARMENTIER Magali, Mme GAILLARD Marjolein, M. CLERGERIE Jean-François, Mme CROIZE Jessica, Mme DAGUET Sandrine, M. MAGNOU Jean-Pierre,

**PROCURATIONS** : Mme PILLET-PARMENTIER à M. GENESTE,

Mme GAILLARD à M. BEDRINE

M. CLERGERIE à Mme LACOSTE

Mme CROIZE à M. MORAND

Mme DAGUET à M. BEDRINE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MORAND Jimmy

Madame le Maire demande à ses collègues l’autorisation d’ajouter un point à l’ordre du jour relatif aux tarifs pratiqués à la piscine municipale.

Adoption à l’unanimité.

Compte rendu du 19 avril 2021 : Madame SEDAN demande :

* Où en est le dossier de changement des horaires du personnel de la voirie ? la commission statue début juin
* Quand sera prévu la réunion de la commission travaux au sujet de l’aménagement de la cour de l’école ? en juin

Adoption à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORT DE LA DELIBERATION DU 10/12/2020**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le 19 février 2020 il a délibéré sur la demande de Monsieur et Madame Jean Boulanger qui sollicitaient l’acquisition d’une partie de parcelle de terrain communal situé devant l’immeuble cadastré section AD N0 211 sis place de la Gare.

Le conseil municipal avait accepté la cession de « cette partie » du domaine communal à Monsieur et Madame Jean BOULANGER et avait décidé de procéder à une enquête publique.

Le conseil municipal a pris une délibération le 10 décembre 2020 dans laquelle il a décidé de ne pas déclasser la portion de la place de la gare du domaine public de la commune.

Monsieur et Madame Jean BOULANGER ont saisi le Tribunal Administratif pour demander l’annulation de cette délibération qui contredit selon eux la délibération du 19 février 2020.

La délibération du 10 décembre 2020 ne contient aucune des raisons motivant le refus.

Après consultation d’un avocat, il ressort que cette délibération risque une annulation compte tenu de son absence de motivation.

Madame SEDAN demande le nom de l’avocat et le montant de ses honoraires.

Madame LACOSTE répond qu’elle a choisi Maitre Arnaud LE GUAY, avocat au Barreau de Périgueux, comme le lui permet la délibération du 25 juin 2020 et que ses honoraires seront pris en charge intégralement par la protection juridique de la commune.

Adoption à l’unanimité.

**DECISION DE REFUS DE CESSION D’UNE PARTIE DE LA PLACE DE LA GARE SUITE A LA DEMANDE D’ACQUISITION DE M ET Mme BOULANGER JEAN**

Les époux Boulanger, par courrier en date du 28 février 2020, ont demandé à acquérir une partie de la place de la Gare.

Si le Conseil Municipal du 19 février 2020 a « acceptéla cession de cette partie d’un bien communal » à Monsieur et Madame Jean BOULANGER, cette délibération ne peut pas être considérée comme un accord ferme et définitif car elle ne contient aucune précision sur la surface qui serait cédée et son prix.

Si, lors de la délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal pouvait refuser cette cession, il devait cependant motiver son refus.

Cette délibération ayant été rapportée, il convient de délibérer à nouveau sur la demande de Monsieur et Madame Jean BOULANGER.

Un certain nombre de motifs, exposés par Madame le maire, s’opposent à la cession d’une partie de la place de la gare :

1. Ne pas réduire l’amplitude de la place
2. Il s’agit de la seule place encore non arborée de la commune qui peut accueillir des manifestations de grande envergure.
3. Il est nécessaire pour la sécurité de conserver l’intégralité de la place (circulation et manœuvres des poids lourds venant à l’usine riveraine)
4. Ne pas susciter d’autres demandes de propriétaires dont les habitations ou garages donnent sur cette place publique ou sur d’autres aussi fréquentées.
5. Ne pas créer d’inégalité entre les administrés
6. Ne pas déclasser un bien public pour conserver le patrimoine communal

Intervention de Madame SEDAN

Madame SEDAN souhaite reprendre les points énoncés ci-dessus :

* 1. Le périmètre était identique lors de l’enquête publique (jardinières positionnées)
* 2. Les manifestations de grandes envergures peuvent avoir lieu au stade municipal. Exemple : une manifestation canine s’y est déroulée
* 3. Les camions et voitures des salariés de l’usine se garent devant les fenêtres.
* 5. Il existe de nombreux précédents de vente de biens par la commune à des particuliers et notamment à la famille LACOSTE. Madame LACOSTE et M MAGNOU se sont abstenus lors du vote du 19/02/2020.

Sur l’enquête publique : pourquoi avoir lancer l’enquête publique si vous n’aviez pas l’intention de vendre ?

Vous ne tenez donc pas compte de l’avis favorable de l’enquêteur publique.

Réponses de Madame LACOSTE

* 1. Les jardinières ne sont pas fixées et peuvent être déplacées à tout moment.
* 5. En ce qui concerne la vente à la famille LACOSTE, il ne s’agit que d’un lavoir et en aucun cas d’une place publique.

Décision ne pas répondre favorablement à la demande d’acquisition du domaine public à Monsieur et madame BOULANGER

Adoption par 11 votes POUR et 3 Votes CONTRE (Mme SEDAN, M. BUFFAT, Mme BOUKHALO)

**RENEGOCIATION PRET**

Une proposition de réaménagement de prêt contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord pour un montant de montant : 600 000.00, durée 240 mois, taux 4.52 % date de départ 15/05/2010 a été acceptée aux conditions suivantes :

* Montant : 335 611.27 €
* Durée : 8 ans
* Taux : 0.95 %
* Date de départ du prêt : 01/06/2021

Adopté à l’unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION ANS 2021**

**CREATION D’UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE)**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la commune d’installer un city stade dans l’enceinte du stade jean Andrieux

Le coût estimatif est de 59 700 € HT.

Des subventions peuvent être obtenues auprès de L’Agence Nationale du Sport à hauteur de 20 % soit 11 940 €.

Adoption à l’unanimité

**DEMANDE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE**

**CREATION D’UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE)**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la commune d’installer un city stade dans l’enceinte du stade jean Andrieux

Le coût estimatif est de 59 700 € HT.

Une subvention peut être obtenue auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 20 % soit 11 940 €.

Adoption à l’unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR /DSIL 2021**

**CREATION D’UN TERRAIN MULTISPORTS**

**(CITY STADE)**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la commune d’installer un city stade dans l’enceinte du stade jean Andrieux

Le coût estimatif est de 59 700 € HT.

Des subventions peuvent être obtenues auprès de l’Etat dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 40 % soit 23 880 €.

Adoption à l’unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR /DSIL 2021**

**RESTAURATION DES VITRAUX DE L’EGLISE**

Une opération peut faire l’objet d’une aide au titre de la DETR /DSIL.

Il s’agit de la restauration des vitraux de l’église Saint Thomas : Façades Nord et Est pour un montant estimatif des travaux de 47 218.44 € HT

Des subventions peuvent être obtenues auprès de l’Etat dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 15 % soit 7 082.77 €.

Adoption à l’unanimité

**RECRUTEMENT CONTRACTUELS**

**SAISON 2021**

Le recrutement de trois agents contractuels pour accroissement saisonnier d’activité pour une période de 3 mois allant du 1er juin au 31 août 2021 inclus est proposé :

* Un agent assurera l’accueil pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 1er au 30 juin 2021. La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 354 ;
* Un agent assurera l’accueil pour une durée hebdomadaire de 36 heures du 1er au 4 juillet 2021 et du 30 juillet au 31 aout 2021. La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 354
* Un agent assurera l’accueil pour une durée hebdomadaire de 36 heures du 5 au 28 juillet 2021. La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 354.

Adoption à l’unanimité.

**TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC –**

**REMPLACEMENT FOYER 0173 ET CANDELABRE 0213**

Le Syndicat d’Electrification propose le remplacement du foyer 0173 et du candélabre 0213.

L’ensemble de l’opération est estimé à **4 260.59 € TTC.**

La participation de la commune s’élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 307.82 **€ HT.**

Adoption à l’unanimité.

**TARIFS PISCINE**

Les tarifs suivants seront appliqués à partir de la saison 2021 :

**PISCINE**

Bain adulte et enfant Excideuil 2.00 €

Bain adulte et enfant Hors Excideuil 3.00 €

Colonies 1,50 €

Abonnement Excideuil 10 entrées 18.00 €

Abonnement Hors Excideuil 10 entrées 27.00 €

**BOISSONS**  2.00 €

**GLACES**

Cône 2.00 €

Bâtonnet 1.50 €

Bâtonnet magnum 2.50 €

Glace « sujet » 3.00 €

**BONBONS**

Sachets de 10 unités 1.00 €

Barres chocolatées 1.00 €

Madame Sedan demande si le maitre-nageur est logé de la même façon. Madame le Maire répond oui

Adoption à l’unanimité.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire :

* La piscine municipale ouvre le 1er juin
* Les tests covid des adultes sont négatifs, reprise de l’école le 27 mai
* Tests salivaires à l’école maternelle lundi 31 mai prochain et à l’école primaire mardi 1er juin pour les enfants et les adultes sur la base du volontariat

Madame Sedan :

* Demande à être informée de la fermeture de classes liée à la crise sanitaire.
* Demande si Madame Passerieux a repris son travail ; réponse de Madame Lacoste elle a repris quelques jours et est de nouveau arrêtée.
* Demande des renseignements sur la situation de Madame Weill : Madame Lacoste répond que l’agent est toujours en arrêt maladie et une expertise médicale est en cours en vue de l’’octroi d’un congé longue maladie.

Madame Boukhalo :

* Demande quelles sont les fonctions de Madame Passerieux ; réponse de Madame Lacoste l’agent a été informé de sa nouvelle fiche de poste.
* Ou sont affectées Mesdames Roux et Bourdineaud ? réponse au restaurant scolaire

Monsieur Chaumont informe des retours positifs des parents et enfants.

Monsieur Geneste informe :

* La pose des panneaux signalétiques est en cours.
* Les travaux de remise en état du boulodrome sont terminés
* La fontaine de la place Bugeaud va être sablée dans les prochains jours
* Le tour du Limousin passera à Excideuil le 18 août prochain. Demande d’une subvention de 400 €